



## Licenciement à la place de l'employeur

Par **Vanbb**, le **23/09/2022** à **14:43**

Bonjour,

Je suis employée à domicile d'une personne âgée. Sa fille et sa soeur m'ont signifié mon licenciement au motif que l'une d'elle s'installe chez sa mère.

Mon employeur est contre, elle a toutes ses facultés et, de plus refuse l'arrivée de sa fille à domicile.

Comme mon employeur est analphabète (elle a tout de même signé mon contrat), sa fille prétend que c'est elle qui décide puisqu'elle rédige les contrats. Elle a même signé à la place de mon employeur. Je précise qu'aucun membre de sa famille n'est mandaté pour décider en son nom.

Est-ce légal ou dois-je continuer à travailler tant que ce n'est pas mon employeur qui me licencie personnellement ?

Merci pour votre réponse.

Par **P.M.**, le **23/09/2022** à **15:28**

Bonjour,

Il faudrait savoir si vous avez été convoquée à un entretien préalable et comment vous a été notifié le licenciement...

Vous risquez d'être empêchée de toute façon de continuer à travailler...